



Guide du programme 2027

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. Engagement	4
1.2. Mission et valeurs	4
2. Code de conduite du participant	5
2.1. Respect de soi et des autres	5
2.2. Sécurité	5
2.3. Drogues et alcool	5
2.4. Armes	6
2.5. Biens égarés, volés ou abîmés	6
2.6. Relations exclusives	6
2.7. Comportements sexuels répréhensibles	6
2.8. Harcèlement sexuel ou agressions	6
2.9. Harcèlement, intimidation et violence	7
2.10. Code vestimentaire	7
2.11. Médias sociaux	7
3. Vie privée et confidentialité	8
3.1. Droit à la vie privée	8
3.2. Vie privée et confidentialité	8
4. Mesures disciplinaires	8
4.1. Mesures disciplinaires	8
4.2. Expulsion du programme	8
5. Administration du programme	8
5.1. Dates des programmes	8
5.2. Frais de programme	9
5.3. Politique de remboursement et d'annulation	9
5.4. Annulation du programme	10
5.5. Demandes de mesures d'adaptation ou d'accommodement	10
5.6. Fréquentation à temps plein	10
5.7. Visites pendant le programme	10
6. Administration du programme – Shad en Résidence	10
6.1. Utilisation d'appareils mobiles	10
6.2. Transport	11

6.3.	Hébergement avant et après le programme.....	11
6.4.	Campus d'accueil.....	11
6.5.	Installations du campus.....	11
6.6.	Arrivée au campus.....	11
6.7.	Départ du campus.....	11
6.8.	Assurance médicale.....	11
6.9.	Responsabilité en cas d'urgence médicale.....	12
6.10.	Médicaments ou allergies.....	12
7.	Administration du programme – Shad en Ligne	12
8.	Coordonnées.....	12
8.1.	Shad Canada	12

1. Introduction

L'expérience Shad est unique. Le contexte, les activités, les occasions de transformation et les participants ont tous quelque chose de spécial. Même si le programme est exigeant, il se déroule dans un milieu solidaire qui vise à favoriser la croissance personnelle et l'apprentissage. Les participants doivent fournir tous les efforts possibles pour retirer le maximum de ce milieu d'exploration, de collaboration et d'innovation.

En 2027, Shad Canada offrira à la fois les expériences **Shad Live-in / Shad en Résidence** (en personne) et **Shad Virtual / Shad en Ligne** (virtuel). Les programmes seront exploités indépendamment l'un de l'autre, mais ils seront régis par les mêmes politiques, procédures et par le même code de conduite du participant. Bien que toutes les politiques ne puissent pas s'appliquer entièrement à la fois aux programmes en personne et en ligne, l'esprit du programme demeure le même.

1.1. Engagement

Shad Canada s'engage à vous faire vivre une expérience d'enrichissement stimulante et profondément passionnante. Ce programme stimulera votre créativité et votre initiative, vos talents ainsi que vos valeurs civiques et sociales. Le participant ou la participante Shad s'engage à participer pleinement au programme, en apportant une contribution positive à la dynamique d'équipe et en faisant toujours preuve de respect envers les autres.

Shad Canada a la responsabilité de veiller à la sécurité et au bien-être de tous les participants et membres du programme Shad et, de ce fait, recherche un équilibre entre les droits individuels et le bien-être du groupe tout entier.

Le comportement, les gestes et les communications (à la fois verbales et écrites) des participants doivent être conformes en tout temps aux valeurs Shad.

1.2. Mission et valeurs

La mission et les valeurs de Shad Canada dictent le cadre du programme. Les actions et les décisions sont guidées par ces valeurs. Par conséquent, il est crucial que chaque participant les comprenne et s'engage à les observer.

Mission Shad

Enflammer le potentiel de la jeunesse afin de créer un impact durable.

Valeurs Shad

CRÉATIVITÉ: Nous avons à cœur la liberté d'explorer, de créer et d'innover.

EXCELLENCE: Nous aspirons à l'excellence dans toutes nos démarches.

COMMUNAUTÉ: Nous avons pris un engagement envers le respect, la coopération et le plaisir mutuel, ce qui favorise la solidarité au sein de notre collectivité et sa vigueur, tout en demeurant conscients des aspects sécurité et bien-être.

DIVERSITÉ: Nous valorisons la diversité et les discussions ouvertes.

RESPONSABILITÉ: Notre comportement est toujours dicté par le respect d'autrui et par les normes les plus élevées d'éthique.

2. Code de conduite du participant

Le programme Shad est une expérience qui valorise et récompense la réussite, l'excellence, l'effort, l'innovation et la créativité. Shad instaure un code de conduite, des politiques et des limites afin de veiller à ce que les participants et les membres de l'équipe du campus soient en sécurité et à ce que les objectifs du programme soient atteints. Par conséquent, les participants doivent adhérer à toutes les politiques et aux lois du territoire de compétence.

2.1. Respect de soi et des autres

Chaque participant doit :

- Respecter les droits et la dignité de tous les membres de la communauté Shad et des invités du programme.
- Faire preuve d'un sens des responsabilités et reconnaître que les paroles prononcées et le comportement affiché servent d'exemples à d'autres participants.
- Faire preuve de considération, d'intégrité, de diligence raisonnable et de sain jugement dans toutes ses relations interpersonnelles et ses interactions.
- Prendre en considération la sécurité physique et émotionnelle des autres, et soutenir les membres de la collectivité dans leurs efforts et la poursuite de leurs objectifs.
- Maintenir des communications ouvertes et honnêtes.
- Se montrer amical, courtois et aimable, et encourager la participation des autres tout en étant sensible aux différentes capacités des membres de la collectivité.
- Suivre les recommandations concernant l'utilisation du téléphone cellulaire afin de favoriser les liens humains et l'attention à l'autre.

2.2. Sécurité

Il est important que les participants se comportent de manière responsable et ne compromettent pas leur sécurité personnelle ni ne mettent pas en danger la sécurité des autres. L'équipe Shad se réserve le droit de déterminer ce qui constitue des pratiques dangereuses et les participants sont tenus de suivre les directives de l'équipe Shad.

2.3. Drogues et alcool

Shad a une politique de tolérance zéro quant à la consommation ou à la possession d'alcool et de drogues illégales ou à usage récréatif, qui sont à la fois strictement interdits et jugés illégaux.

2.4. Armes

Shad a une politique de tolérance zéro quant au port d'armes ou aux armes que les participants pourraient avoir en leur possession ou dans leurs effets personnels, selon la définition du *Code criminel* du Canada. Cela comprend notamment les armes à feu, les armes, les imitations d'armes, les munitions, les couteaux de chasse, les dispositifs prohibés ou les produits chimiques dangereux, y compris les explosifs et les feux d'artifice.

2.5. Biens égarés, volés ou abîmés

Le programme Shad n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, pour la perte ou le vol de biens personnels, ni pour les dommages causés à ces biens ou leur destruction.

2.6. Relations exclusives

Les amitiés étroites ne sont pas découragées, mais les relations exclusives le sont. Les relations exclusives ou les jumelages ouvertement trop étroits ou intimes portent atteinte à l'esprit communautaire, ont pour effet de tenir les autres à l'écart et nuisent aux petits projets de groupe et autres activités collectives. Par conséquent, il est possible qu'un membre de l'équipe Shad intervienne si un comportement de ce genre venait à son attention.

2.7. Comportements sexuels répréhensibles

Pendant le programme, de nombreux élèves nouent des amitiés d'une solidité exceptionnelle qui durent parfois toute la vie. Des limites appropriées sont toutefois essentielles au bien-être des gens et au climat général d'entraide et de soutien qui doit régner au sein de l'ensemble de la collectivité.

Tout comportement sexuel entre participants est interdit. Les gestes, discussions ou remarques d'une nature ouvertement sexuelle sont interdits. Sont également interdits les remarques ou les comportements suggestifs sur le plan sexuel.

2.8. Harcèlement sexuel ou agressions

Tous les membres de la collectivité Shad ont droit à un milieu sûr et positif qui respecte la dignité et l'estime de soi de chacun.

Le harcèlement sexuel peut être perçu comme une atteinte injustifiée à la dignité sexuelle d'une personne et peut comprendre les blagues, les insinuations, les insultes, les remarques sexistes, les images dénigrantes ou pornographiques, les regards concupiscent, le toucher ou les baisers. Il peut s'agir de tout commentaire, conduite, geste ou contact de nature sexuelle, que ce soit un incident isolé ou une série d'incidents, pouvant causer une offense, de l'embarras ou une humiliation, ou que la personne visée pourrait raisonnablement percevoir comme une condition de nature sexuelle à son acceptation, sa participation ou son inclusion. Le harcèlement sexuel peut être dirigé vers n'importe qui, y compris des participants ou membres de l'équipe du campus.

Tout comportement qui constitue un abus, une agression ou du harcèlement sexuel ne sera pas toléré.

Tout participant qui a été victime ou qui croit avoir été victime d'abus ou de harcèlement sexuel est encouragé à signaler l'incident sur-le-champ à un membre de l'équipe du campus. Shad Canada s'engage à apporter son soutien aux personnes concernées et à prendre au sérieux tout signalement.

Si, pour une raison ou une autre, un participant ou une participante ne se sent pas à l'aise de signaler un incident à un membre de l'équipe Shad, il ou elle peut communiquer avec :

Jaime Jacomen, vice-présidente, Programmes nationaux
Shad Canada

Courriel : jaime@shad.ca

Messagerie vocale confidentielle : 519-884-8844, poste 225

Adresse : 419-A, rue Phillip, Waterloo (Ontario) N2L 3X2

2.9. Harcèlement, intimidation et violence

Les comportements suivants ne seront pas tolérés au sein du programme Shad, à l'université hôte ou sur les lieux du programme ou de toute activité connexe ou parrainée par le programme :

- Toute agression physique, menace d'agression ou intimidation.
- Blagues, insultes, remarques, commentaires ou autre type de comportement d'une nature méprisante ou accablante ayant trait à la religion, aux croyances, à la race, au genre, à l'orientation sexuelle, à la couleur, à l'ascendance, à l'origine ethnique ou à la déficience d'une autre personne.
- Tout abus, peu importe sa nature, y compris les sévices émotionnels ou psychologiques, la violence verbale ou l'exclusion sociale.
- Vandalisme ou destruction des biens appartenant à l'université hôte, à Shad ou à toute autre personne ou entité.
- Commentaires ou comportements haineux ou motivés par la haine.
- Déclarations ou énoncés verbaux ou écrits pouvant être perçus comme des menaces de violence.

2.10. Code vestimentaire

Les vêtements pouvant raisonnablement être considérés comme offensants sont interdits.

2.11. Médias sociaux

Les participants doivent être soucieux des autres lorsqu'ils font des publications sur les médias sociaux. La publication d'un contenu douteux, l'atteinte à la vie privée ou tout mauvais usage ou utilisation abusive de la marque de Shad Canada entraîneront des mesures disciplinaires.

Il pourra être demandé aux participants de limiter l'utilisation de leur téléphone cellulaire, voire de s'en abstenir, lors de certains volets et activités du programme.

3. Vie privée et confidentialité

3.1. Droit à la vie privée

Shad travaille d'arrache-pied afin de respecter et de protéger le droit à la vie privée de chaque participant. Le programme ne divulgue des renseignements que conformément au formulaire dûment signé [Conditions d'utilisation programme](#).

3.2. Vie privée et confidentialité

Shad Canada respecte la confidentialité et le droit à la vie privée du participant, mais se réserve le droit d'aviser ou de consulter les parents, tuteurs légaux ou autres contacts à propos de problèmes liés à une grave violation du *Code de conduite* ou des conditions d'utilisation ou advenant le cas où le bien-être personnel est à risque.

4. Mesures disciplinaires

4.1. Mesures disciplinaires

Lorsqu'un participant enfreint le Code de conduite, les conditions d'utilisation ou néglige de se conformer à une règle, à une politique, à une procédure ou à une directive d'un membre de l'équipe Shad, des mesures seront prises. Celles-ci pourront comprendre un éventail de conséquences pouvant aller jusqu'à l'expulsion immédiate du programme.

Shad Canada se réserve le droit de déterminer la ou les mesures disciplinaires appropriées.

4.2. Expulsion du programme

L'expulsion du programme entraînera la renonciation aux frais de programme payés et/ou aux bourses d'études ou d'entretien ayant été octroyées.

Shad en Résidence : Le parent ou tuteur légal ou la personne-ressource désignée aura la responsabilité de coordonner les arrangements de voyage pour permettre au participant de rentrer à la maison en toute sécurité. Le participant doit quitter le programme au plus tard 24 heures après avoir reçu un avis d'expulsion et doit assumer tous les coûts financiers de ses déplacements.

Shad en Ligne : Les participants ayant reçu un avis d'expulsion perdront immédiatement tous leurs droits d'accès et privilèges en ligne.

5. Administration du programme

5.1. Dates des programmes

Shad en Résidence : Du dimanche 4 juillet au vendredi 30 juillet 2027

La participation des élèves est de 24 heures par jour, sept jours par semaine pendant 27 jours consécutifs. Les détails quant à l'arrivée et au départ varient d'un programme et d'un endroit à l'autre. Ces renseignements seront communiqués au moment où les campus seront attribués.

Shad en Ligne: Du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet 2027

La participation des élèves va du lundi au vendredi, de 11 h à 17 h, heure normale de l'Est (aucun engagement le soir ou la fin de semaine n'est prévu).

5.2. Frais de programme

Shad en Résidence : 7 875 \$ CA

Les frais de programme couvrent le logement en résidence, tous les repas, les cours, les activités et les sorties éducatives. Les frais ne couvrent pas les frais de déplacement pour se rendre à l'emplacement du campus qui est assigné au participant ou en revenir, la menue monnaie pour les frais accessoires (blanchisserie, articles promotionnels) ni toute autre dépense non indiquée comme étant incluse dans les frais.

Shad en Ligne : 3 975 \$ CA

Les frais de programme couvrent tous les cours et activités en ligne ainsi que les sorties éducatives virtuelles. Il incombe aux participants de fournir leur propre matériel informatique ou ordinateur et l'accès Internet, peu importe leur emplacement.

Frais pour étudiants étrangers :

Les frais pour étudiants étrangers s'appliqueront à tout participant qui ne possède pas :

- la citoyenneté canadienne ou
- le statut de résident permanent au Canada ou
- le statut de réfugié au Canada.

Frais pour étudiants étrangers Shad en Résidence : 12 475 \$ CA

Frais pour étudiants étrangers Shad en Ligne : 6 750 \$ CA

Les participants qui paient les frais internationaux ne sont pas éligibles à l'aide financière.

5.3. Politique de remboursement et d'annulation

L'acompte et les frais de programme **SONT NON REMBOURSABLES.**

Pour annuler votre participation au programme, veuillez communiquer avec Cheryl Thompson à cheryl@shad.ca

5.4. Annulation du programme

Si Shad Canada est dans l'obligation d'annuler un programme avant qu'il ne commence, un remboursement intégral sera fait. Si Shad Canada est dans l'obligation d'annuler un programme après son commencement, les participants pourraient être admissibles à un remboursement partiel si la majeure partie du programme n'a pas été achevée.

5.5. Demandes de mesures d'adaptation ou d'accommodement

La participation à toutes les activités éducatives et récréatives fait partie intégrante du programme. Si un participant a besoin d'une mesure d'adaptation pour lui permettre de participer pleinement aux activités du programme, Shad Canada doit en être informé le plus tôt possible. Le fait de fournir ces renseignements à l'avance aide Shad Canada à comprendre les besoins du participant et à prendre les dispositions appropriées.

Une fois informée d'un besoin d'adaptation, Shad Canada collaborera avec le participant et/ou son parent ou tuteur, selon le cas, afin d'examiner les mesures d'adaptation raisonnable possible et de favoriser sa participation au programme, jusqu'au point de contrainte excessive.

Les demandes d'adaptation doivent être adressées à Cheryl Thompson à l'adresse cheryl@shad.ca.

5.6. Fréquentation à temps plein

La participation ou la fréquentation à temps plein du programme est obligatoire, que ce soit en ligne ou en personne. Cet engagement à temps plein n'inclut aucune absence planifiée ni aucune distraction planifiée (p. ex. des cours d'été en ligne). **Aucune exception** ne sera faite à l'égard de cet engagement à temps plein.

5.7. Visites pendant le programme

La famille et les amis NE sont pas autorisés à rendre visite aux participants sur place ni à prendre part aux séances et activités numériques du programme.

La journée « **portes ouvertes** » est une célébration qui a lieu vers la fin du programme, la famille et les amis étant invités à y participer. Les détails seront communiqués à l'approche du programme.

6. Administration du programme – Shad en Résidence

6.1. Utilisation d'appareils mobiles

Afin de favoriser une attention plus soutenue aux activités Shad et un engagement plus profond, l'utilisation de téléphones cellulaires sera restreinte, à la discrétion de chaque programme. Par conséquent, il faut s'attendre à des retards dans les échanges de temps à autre. L'équipe du programme fournira des coordonnées pour joindre les participants en cas d'urgence.

6.2. Transport

Les parents et les participants sont responsables des arrangements de voyage pour le trajet vers le programme assigné à l'élève et pour le retour. Ils doivent également assumer tous les frais associés au voyage et le coût d'une assurance annulation. Si le participant prend l'avion, les vols directs sont fortement recommandés afin d'éviter toute correspondance ratée.

6.3. Hébergement avant et après le programme

Shad Canada décline toute responsabilité à l'égard des participants qui arrivent plus tôt ou repartent plus tard que les dates et horaires officiels du programme.

Si les arrangements de voyage exigent que le participant arrive à l'avance ou parte plus tard, il incombe au parent ou au tuteur légal de prendre d'autres arrangements pour l'hébergement ou encore de fournir une supervision.

6.4. Campus d'accueil

L'attribution des campus d'accueil repose sur les préférences des participants, la capacité d'accueil des campus et l'objectif de créer des communautés diversifiées. L'attribution des campus d'accueil est intentionnellement conçue de façon à rassembler des jeunes de différentes régions du pays et aux parcours de vie variés.

Les campus d'accueil seront annoncés en mars. Toutes les décisions concernant leur attribution sont définitives.

6.5. Installations du campus

Shad Canada et ses partenaires d'enseignement postsecondaire ne sont pas en mesure de garantir l'accès à certaines installations de l'établissement, y compris, sans s'y limiter, aux centres de conditionnement physique, aux installations sportives, aux piscines et à d'autres ressources propres à chaque campus.

6.6. Arrivée au campus

Les participants se verront rappeler qu'ils doivent communiquer avec leurs parents ou tuteurs légaux pour les aviser de leur arrivée sur le campus. Les participants ou les parents sont invités à communiquer avec le représentant de l'équipe indiqué dans le Guide d'information du campus si le voyage est retardé par rapport à ce qui avait été prévu et communiqué à Shad.

6.7. Départ du campus

Une fois le programme commencé, aucun participant n'est autorisé à quitter le campus ni une activité du programme sans le consentement exprès d'un membre de l'équipe du campus.

6.8. Assurance médicale

Il est essentiel que les participants disposent d'une couverture médicale complète pendant qu'ils ou elles participent à Shad. Une assurance médicale à l'extérieur de la

province est importante, étant donné que les régimes provinciaux ne prévoient peut-être pas toutes les situations. Par conséquent, il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance médicale complémentaire lorsqu'ils séjournent à l'extérieur de leur province de résidence.

6.9. Responsabilité en cas d'urgence médicale

Il incombe au parent ou au tuteur légal de payer le coût de tous les rendez-vous ou dispositifs médicaux, et/ou le transport d'urgence, nécessaires par suite d'une blessure subie ou d'une maladie contractée par le participant pendant le programme.

6.10. Médicaments ou allergies

Les participants sont censés apporter leurs propres médicaments et se les administrer eux-mêmes suivant les directives de leur médecin. De plus, ils doivent veiller à apporter une provision suffisante de médicaments pour toute la durée du programme. Si certains médicaments doivent être réfrigérés, les participants doivent en aviser le directeur ou la directrice de programme de leur campus avant le début du programme.

Les membres de l'équipe du programme Shad n'administreront aucun médicament.

Les membres de l'équipe du programme Shad ne fourniront pas non plus à un participant des médicaments en vente libre à défaut de l'autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur légal.

Tout participant qui apporte son EpiPen (ou un produit similaire) au programme doit l'avoir sur lui en tout temps et doit avoir accès à un renouvellement d'ordonnance au besoin.

7. Administration du programme – Shad en Ligne

Pour participer efficacement au programme, les participants doivent avoir accès à un ordinateur (de bureau ou portable) équipé pour l'audio et vidéo. Un téléphone intelligent, une tablette ou un Chromebook ne suffiront pas. Si les participants ont besoin d'aide pour accéder à ce matériel, veuillez communiquer avec info@shad.ca.

Une participation active est attendue de la part des participants lors des séances en grand groupe comme en petits groupes. Il leur est demandé de garder leur caméra allumée afin de favoriser les liens et l'esprit de communauté.

8. Coordonnées

8.1. Shad Canada

Cheryl Thompson, Registraire

Courriel : cheryl@shad.ca

Téléphone : 519-884-8844, poste 222

Adresse : 419-A, rue Phillip, Waterloo (Ontario) N2L 3X2